

Qui solliciter ?

Adapter son discours à l'interlocuteur, ciblez qui vous avez en face de vous pour adapter le discours.

Les petits donateurs

Les proches

- Les solliciter pour faire un don (voir [flyer de don](#)).
- Proposer des adhésions (en plus de la participation financière, cela permet de donner plus de légitimité à Jaccede).
- Faire une collecte sur [HelloAsso](#), mettre en place une campagne de financement participatif, sur [Ulule](#) par exemple.
- Organiser un dîner solidaire ou une fête avec tombola (voir [Organiser un dîner solidaire](#) et [Organiser un événement rassembleur](#)).

Les responsables d'établissements accessibles recevant du public

- Les rencontrer ou fixer un rendez-vous avec le gérant.
- Vous pouvez leur proposer de créer leur profil sur Jaccede afin de référencer leur lieu eux-mêmes, ou le faire avec eux.
- Utiliser les flyers de dons ou la charte [Accessible par conviction](#) pour un soutien régulier.

→ Le don donne droit à une déduction d'impôts (60%) : donc pour 200 euros, le donateur ne débourse en fait que 130 euros.

Les associations

Elles ne payeront pas avec leur propres fonds mais pourront vous aider à collecter d'argent si elles croient à l'utilité du projet.

- Lions Club, Rotary Club...
- Les associations en lien avec le handicap
- Associations des jeunes, du quartier, ...

Les entreprises locales

Qui peut faire du mécénat ?

- Les entreprises en lien avec le handicap (matériel médical, travaux d'accessibilité ...), car en soutenant votre projet ils toucheront leur cœur de cible.
- Les entreprises locales qui soutiennent des actions locales et qui souhaitent impliquer leurs collaborateurs.
- Les grandes entreprises de la région, qui représentent souvent les employeurs principaux de la région et sont donc connues de tous.

Comment s'y prendre ?

- Appeler pour savoir si le projet pourrait les intéresser et qui est la bonne personne à contacter.
- Envoi du projet par mail, accompagné de la [convention de mécénat](#). Personnaliser les demandes de soutien le plus possible (objectif, programme, partenaires déjà acquis...).
- Vérifier par téléphone si le mail est bien arrivé au destinataire.
- Rappeler après une semaine pour voir si une décision a été prise et sinon demander quand vous aurez des nouvelles.

Combien demander ?

- En fonction de la taille de l'action : ≥ 500 euros.
- [Valorisation](#) : affiches locaux, page web, communiqué de presse local, visibilité lors de l'événement.

→ Le mécénat donne droit à une déduction fiscale (60%).

Après l'action

- Envoyer un mail de remerciement avec un bilan simple.

→ Pour les entreprises nationales, vérifiez avec [Jeannette](#) (directrice de Jaccede) si un partenariat est déjà existant ou non.

Les institutions publiques

Qui peut donner une subvention ?

- Les mairies
- Les régions
- Les Chambres de commerce et d'industrie

→ Ils soutiennent des projets locaux et sociaux qui impliquent les citoyens.

La demande doit être envoyée au plus vite, car les délais d'étude sont généralement très longs et les mairies ont souvent déjà beaucoup d'actions prévues.

Comment s'y prendre ?

- Appeler pour savoir si le projet pourrait les intéresser et qui est la bonne personne à contacter.
- Envoyer un dossier par mail ([modèle](#)) accompagné d'un budget.
- Vérifier par téléphone si le dossier est bien arrivé au destinataire, quelle est la date de la prochaine commission, qui prend la décision.

→ Il arrive que les dossiers soient acceptés après l'événement.

Combien demander ?

- En fonction de la taille de la ville : ≥ 1 000 euros, car la création du dossier, du budget et du bilan prennent du temps.
- [Valorisation](#) : affiches, site web, communiqué de presse local, visibilité le jour de l'événement.

Après l'action

- Envoyer un mail de remerciement avec un bilan incluant des éléments financiers.

→ Pensez à solliciter votre réseau personnel ! Un oncle chef d'entreprise, une amie au conseil municipal, un collègue scout... Vous avez forcément des personnes autour de vous susceptibles de vous aider !